Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20120712-2012_B280-DE
Date de télétransmission : 17/07/2012
Date de réception préfecture : 17/07/2012

communauté du PAYS D'AIX

ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR APPLICATION DES FORMALITES DE TELE-TRANSMISSION AU CONTROLE DE LEGALITE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

communauté du
PAYS D'AIX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 JUILLET 2012
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2012_B280

OBJET : Institution - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jacques BUCKI pour sa participation au 2ème colloque national sur les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) les 9 et 10 octobre 2012 à Nantes

Le 12 juillet 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes Emilien Ventre à Rousset, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 6 juillet 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Etaient Présents :
JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BARRET Guy, vice-président, Coudoux – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparade – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

Excusé(e)s avec pouvoir :
BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à CHORRO Jean – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PERRIN Jean-Marc – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS-MASINI Maryse – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine

Excusé(e)s :
BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau

Monsieur Régis MARTIN donne lecture du rapport ci-joint.

communauté du
PAYS D'AIX

Secrétariat Général
Cellule Assemblées
PF

01_01

BUREAU DU 12 JUILLET 2012

Rapporteur : Régis MARTIN

Thématique : Institution

Objet : Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jacques BUCKI pour sa participation au 2ème colloque national sur les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) les 9 et 10 octobre 2012 à Nantes
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) organise le 2ème colloque national sur les Plans Climat Energie Territoriaux les 9 et 10 octobre 2012 à Nantes auquel doit participer Monsieur Jacques BUCKI.

Ainsi, il vous est proposé d'accorder un mandat spécial à Monsieur Jacques BUCKI pour son déplacement prévu à Nantes les 9 et 10 octobre prochains en vue de sa participation à ce colloque.

Exposé des motifs :

En application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil de communauté a, par délibération N°2009-A143 du 29 juillet 2009, délégué au Bureau ses attributions pour accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté du Pays d'Aix.

Ainsi, conformément à l'article L.2123-18 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération précitée, le Bureau communautaire doit accorder un mandat spécial à l'élu concerné pour permettre la prise en charge des frais afférents à la mission qu'un élu accomplit.

A titre de rappel, les missions effectuées par les élus communautaires, dans ce cadre, doivent présenter un caractère exceptionnel et temporaire.

Les missions doivent répondre à une opération déterminée de façon précise et entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

Le colloque national sur les Plans Climat Energie Territoriaux programmé les 9 et 10 octobre 2012 vise à proposer des informations pertinentes sur les démarches des Plans Climat Energie Territoriaux (PCET).

Les collectivités peuvent tirer de nombreux profits par la mise en place d'un PCET :

- Meilleure qualité de vie,
- Autonomie énergétique,
- Emploi et économie locale,
- Territoire plus attractif...

L'objectif principal de ce colloque sera d'apporter des réponses techniques et opérationnelles aux questions relatives à la réalisation des PCET. Le Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, fera l'ouverture du colloque qui se déroulera en séances plénières et ateliers :

Plénières :

- Bilan des PCET à la veille de l'échéance 2012
- Pourquoi et comment prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans les PCET ?
- Quelles innovations pour financer les actions des PCET ?...

Ateliers :

- Mobiliser les petites communes avec le Conseil en Energie Partagé dans le cadre d'un PCET intercommunal,
- Elaborer un diagnostic de vulnérabilité au changement climatique,
- Rénover le patrimoine de la collectivité...

Dans le cadre de sa délégation, il convient que Monsieur Jacques BUCKI, Vice-président de la C.P.A., délégué aux Economies d'énergies et énergies renouvelables, se rende à Nantes les 9 et 10 octobre prochains pour participer aux débats et ateliers proposés par l'ADEME, organisatrice de ce 2ème colloque national.

Ainsi, il vous est proposé d'accorder un mandat spécial à Monsieur Jacques BUCKI afin qu'il assiste à ce colloque.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;
VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2123-18 et L.5211-10 ;
VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat ;
VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 du Conseil communautaire portant délégation d'attributions au Bureau et notamment « d'accorder l'exercice d'un mandat spécial dans l'intérêt de la Communauté » ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCORDER** un mandat spécial à Monsieur Jacques BUCKI pour sa participation au 2ème colloque national sur les Plans Climat Energie Territoriaux organisé par l'ADEME les 9 et 10 octobre 2012 à Nantes ;

- **AUTORISER** pour l'exécution du présent mandat spécial le remboursement en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;

- **AUTORISER** Madame le Président, ou son représentant, à signer tous les documents et à prendre toutes les décisions concernant ce dossier.

2012_B280

OBJET : Institution - Attribution d'un mandat spécial à Monsieur Jacques BUCKI pour sa participation au 2ème colloque national sur les Plans Climat Energie Territoriaux (PCET) les 9 et 10 octobre 2012 à Nantes

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS-MASINI

17 JUIL. 2012